

Plan d'action

pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage



ministère

jeunesse
éducation
recherche



PLAN D'ACTION



POUR LES ENFANTS ATTEINTS D'UN TROUBLE SPECIFIQUE DU LANGAGE ORAL ET ECRIT

CHARTRE D'IMPLICATION ACADEMIQUE

Le présent document a pour objet en termes simples et concrets de préciser aux acteurs concernés, au sein de l'école, ou à sa périphérie, les notions de base, les objectifs, les principes prioritaires retenus par l'Académie de Lille :

- ➔ dans le cadre du plan interministériel d'action du 31 janvier 2002 (B.O. n° 6 du 7/2/2002) *- la référence officielle nationale*
- ➔ dans la logique du document « lire au CP – repérer les difficultés pour mieux agir - livret pour les maîtres du cours préparatoire », publié le 14 octobre 2002 (disponible sur internet) *- une priorité ministérielle*
- ➔ en cohérence avec l'engagement de l'Académie de Lille concentré sur les apprentissages fondamentaux et les efforts consentis en matière de consolidation du socle de la scolarité obligatoire. *- parler*
- lire
- écrire
- compter

NOTION DE BASE / PRESUPPOSES

Les troubles spécifiques du langage concerneraient environ 5% des élèves d'une classe d'âge. Un sur cinq d'entre eux présenterait une forme sévère.

Ces troubles auraient une origine développementale (et non environnementale).

Les enfants concernés ne présentent pas de retard mental ni de trouble sévère du comportement et de la communication.

PRINCIPES ET OBJECTIFS PRIORITAIRES

L'action pédagogique et éducative dès l'école maternelle et au cycle 2 (GS/CP) constitue, en réalité, le premier moment et le premier lieu du plan d'action.

Les différentes impulsions, réalisées au titre du développement des activités langagières par les maîtres, sont le préalable évident et l'élément de base des actions spécifiques.

Les nouveaux programmes, les évaluations (GS/CP, CE2 voire 6^{ème}) constituent des outils pour les équipes pédagogiques.

Le temps de la scolarisation de la petite enfance est effectivement celui de la vigilance, de l'ajustement pédagogique et du repérage.

Suit alors un temps de communication, d'échanges et de mobilisation de toute l'équipe pluridisciplinaire :

- . le maître dans sa classe, dans l'école
- . l'équipe du RASED
- . les intervenants du secteur de santé (médecins de l'E.N. et de la P.M.I.)

A cet égard, la publication de « lire au CP » fournit aux maîtres un ensemble de repères et de références d'une grande richesse en matière de prévention des difficultés d'apprentissage et de prise en compte des difficultés individuelles, tant en terme d'analyses que de solutions pédagogiques.

Sur la base du repérage, effectué par les maîtres, le bilan médical des 5/6 ans - éventuellement précédé du bilan des 3/4 ans - doit donner lieu au dépistage des troubles du langage.

1) *Dès l'école maternelle et le cycle 2*

2) *Entendre / écouter
S'exprimer / comprendre / communiquer-
Lire / écrire*

3) *Des outils
pédagogiques*

4) *Les signes d'alerte, la
mobilisation de
l'équipe pluri-
disciplinaire*

5) *Le dépistage médical*

Dès ce bilan de 5/6 ans et jusqu'au CE2 si les difficultés persistent, les parents sont invités (sur le principe du libre choix) par le médecin de l'E.N. à consulter des professionnels de santé pour un diagnostic pluridisciplinaire (orthophonique, psychologique, médical, centres référents)

Dans la quasi totalité des cas, sera privilégiée la scolarité au plus proche du milieu ordinaire, les équipes ayant à concevoir et formuler un projet individualisé de parcours scolaire. Ce projet précisera les adaptations pédagogiques, les modalités d'intervention du RASED et les différents concours ; ces concours seront recherchés dans le réseau des CAMSP, CMP, CMPP, SESSAD, voire des professionnels libéraux de santé compétents et identifiés par les DDASS.

La présente charte d'implication requiert, en conséquence, une recherche active de partenariats auprès des institutions et collectivités concernées.

Pour les formes sévères, les orientations en CLIS et en UPI à projet spécifique ou en établissement spécialisé (à titre transitoire) seront préconisées.

Ces orientations nécessitent une décision administrative (CCPE - CCSD - CDES).

Tant au plan de la formation initiale des personnels concernés qu'à celui de la formation continue, l'Académie de Lille recherchera toutes les modalités de sensibilisation et de perfectionnement des différents acteurs concernés.

6) *Le diagnostic spécifique de dyslexie ne peut être posé que vers huit ans*

7) *Le suivi, la prise en charge à l'école*

8) *A la périphérie de l'école, le partenariat*

9) *Sensibilisation et formation des acteurs*

*Le Recteur de l'Académie de Lille,
Paul DESNEUF*



Annexes

Annexe 1

UNE DEMARCHE PARTENARIALE

Annexe 2

PRINCIPAUX ACTEURS ET LEURS COMPETENCES

Annexe 3

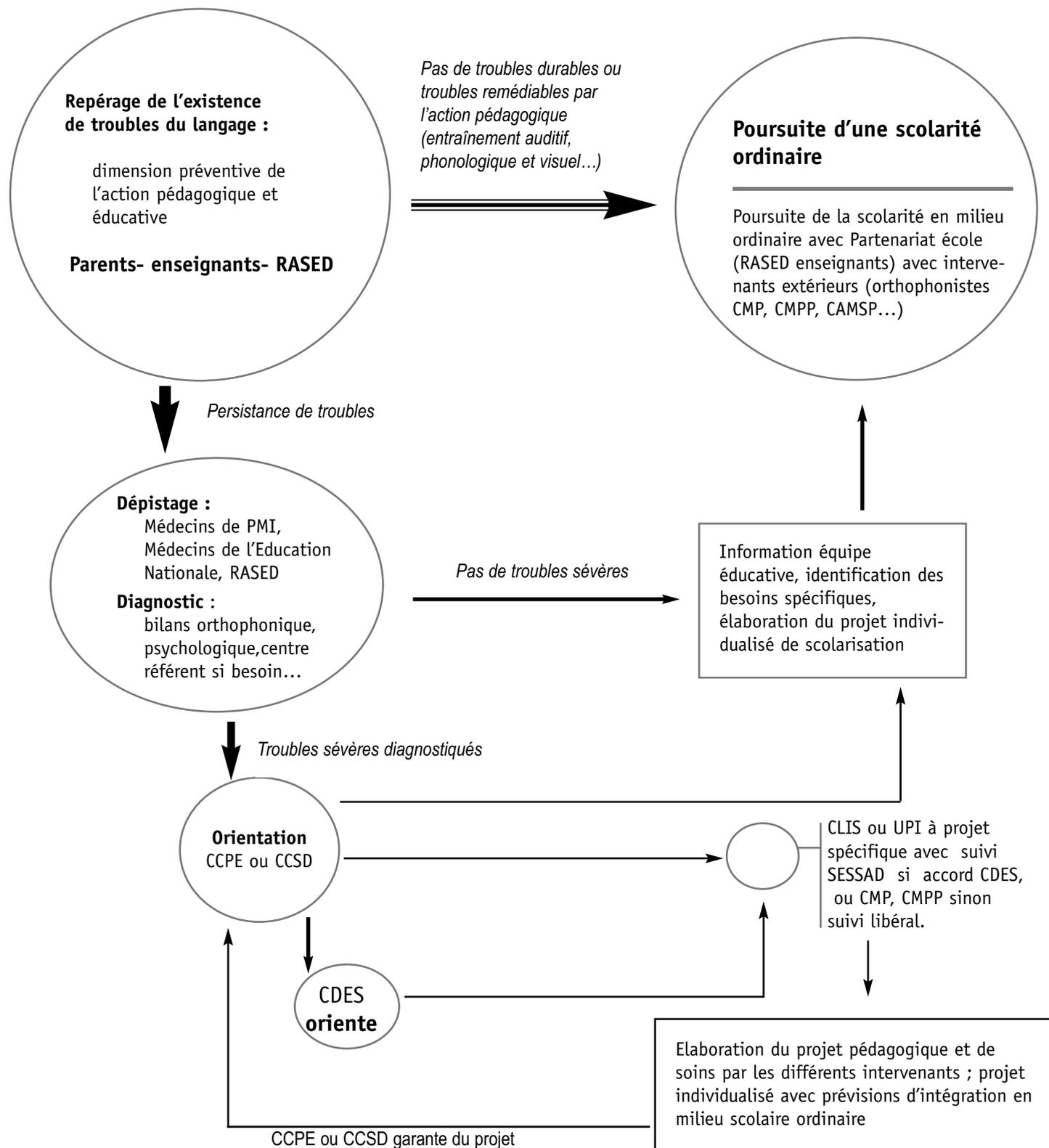
COORDONNEES DES PRINCIPAUX ACTEURS ET DISPOSITIFS



Petit lexique

CAMSP	<i>Centre d' Action Médico-Sociale Précoce</i>
CCPE	<i>Commission de Circonscription Pré-élémentaire et Élémentaire</i>
CCSD	<i>Commission de Circonscription Second Degré</i>
CDES	<i>Commission Départementale Education Spécialisée</i>
CLIS	<i>Classe d'Intégration Scolaire</i>
CMP	<i>Centre Médico-Psychologique</i>
CMPP	<i>Centre Médico-Psycho-Pédagogique</i>
RASED	<i>Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés</i>
SESSAD	<i>Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile</i>
UPI	<i>Unité Pédagogique d' Intégration</i>

Troubles du langage à l'école, une démarche partenariale



Principaux acteurs et leurs compétences

Concepteurs	Acteurs	Ressources
<p>Pilotes et décideurs</p> <p>Rectorat, IA59, IA62, Groupes « Handiscol »</p> <p>Financeurs</p> <p>PRS, DRASS, DDASS, Collectivités territoriales*, Caisses d'assurance maladie*, Caisses et mutuelles spécifiques*</p> <p>Associations concernées</p> <p>Associations : Associations gestionnaires*, APEDYS, APESAL 59, APRIS 62, Avenir Dysphasie, Parlons-en</p>	<p>Repérage</p> <p>Parents Enseignants, RASED</p> <p>Dépistage</p> <p>Médecins de PMI et Médecins Scolaires</p> <p>Prise en charge pédagogique</p> <p>Enseignants, RASED</p> <p>Diagnostic</p> <p>Orthophonistes, Médecins libéraux, Pédiatres, Centres hospitaliers, CAMPS, CMPP, CMP, SESSAD</p> <p>Orientation pédagogique</p> <p>Commissions d'orientation : CCPE, CCSD, CDES</p> <p>Prise en charge sanitaire</p> <p>Orthophonistes, Médecins libéraux, Pédiatres, Centres hospitaliers, CAMPS, CMPP, CMP, SESSAD</p>	<p>Lieux ressource, Formation, Recherche</p> <p>IUFM, CREA, CNEFEI, CIO d'Hellemmes, CRDP, Institut d'orthophonie, Centres de référence : Roger Salengro et St Antoine de LILLE, ORS</p>

* cf coordonnées locales ou départementales

Principaux acteurs et dispositifs

Acteurs	Coordonnées
Rectorat	20, rue St Jacques – BP 709 – 59033 LILLE
IA 59 : inspection académique du Nord	1, rue C. Bernard – 59033 LILLE
IA 62 : inspection académique du Pas de Calais	20, Bd de la liberté – 62021 ARRAS
DRASS :	62, Bd de Belfort – BP 605 – 59024 LILLE
Direction régionale des affaires sanitaires et sociales	
DDASS :	Rés. St Pol – 14, voie Bossuet – 62016 ARRAS
Directions départementales des affaires sanitaires et sociales	
Handiscol 59	Cité administrative, BP 2008 - 59011 LILLE
Handiscol 62	IEN-AIS 238, rue de Paris – 59800 LILLE
CREAI :	IA 62 et DDASS 62
Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées	54, Bd Montebello – 59041 LILLE
CIO d' Hellemmes : Centre d'information et d'orientation – centre ressource académique Jeunes Déficiants	26, rue de l' innovation – BP 25 - 59260 HELLEMES
Centre hospitalier R.Salengro	Service neuro-pédiatrie – 2, Av. O. Lambret – 59037 LILLE
Centre hospitalier St Antoine	Service pédiatrie – 291, Bd V. Hugo – 59016 LILLE
ORS : Observatoire régional de la santé	13 rue Faidherbe 59046 LILLE
Institut d'orthophonie « Gabriel Decroix »	Pôle de Formation– 59045 - LILLE
CAMSP	Centre d'aide médico- social-précoce
CMP	Centre médico - psychologique
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CCPE	Commission de circonscription préélémentaire et élémentaire
CCSD	Commission de circonscription du second degré
CDES	Commission d'éducation spéciale
CLIS à projet spécifique	Classe d'intégration scolaire
UPI à projet spécifique	Unité pédagogique d'intégration
SESSAD à projet spécifique	Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile
IUFM Nord- Pas de calais :	2bis, rue Parmentier – VILLENEUVE D'ASCQ
Institut universitaire de formation des maîtres	
CNEFEI : Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée	58/60, avenue des Landes –92150 SURESNES
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique
APEDYS :	48, rue Faidherbe- 59260 LEZENNES
Association française de parents d' enfants dyslexiques	37, rue E. Dolet- 62420 BILLY MONTIGNY
APESAL : Association de prévention et d'éducation sanitaire. Actions locales	2, rue d' Iéna- 59000 LILLE
APRIS : Association de prévention et de réduction des insuffisances sensorielles	3, rue E. de Lannoy- BP 357- 62026 ARRAS
Avenir Dysphasie	
Parlons-en : association de prévention en orthophonie des troubles du langage et de l'illettrisme du Nord – Pas de Calais	208 rue du Gal de GAULLE – 59370 MONS EN BAROEUIL 112, rue G. Dubled – 59170 CROIX